

Conseil communautaire du 25 mars 2025

Mardi 25 mars 2025, les élus communautaires se penchent sur les sujets à l'ordre du jour du deuxième Conseil de l'année 2025 dont le point principal est la stratégie portuaire de Lorient Agglomération. Au chapitre des mobilités, des évolutions sont prévues sur le réseau de transport en commun IziLo tandis que le covoiturage se structure sur le territoire. Concernant l'habitat, Lorient Agglomération signe une convention de Pacte Territorial France Renov' avec l'ANAH et des ajustements sont proposés pour le Programme Local de l'Habitat (PLH) concernant notamment les subventions et aides pour la production et la réhabilitation du parc locatif social. Sur le volet de la transition écologique, le projet d'usine de méthanisation à Plouay se précise et un appel à projets Santé Environnement est lancé auprès des 25 communes. Communes du territoire qui sont aussi accompagnées dans leurs projets via plusieurs fonds (Contrat Territorial et Fonds d'intervention communautaire aux ruralités) : Ploemeur pour la production d'électricité verte, Groix pour la rénovation de l'écomusée, Locmiquélic pour reverdir ses cours d'école. Par ailleurs, 6 communes de l'agglomération vont bénéficier d'exonération de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) afin de renforcer leur attractivité économique. Enfin, les élus valideront le lancement du salon Terre et Mer qui se tiendra fin mai à Lorient pour promouvoir les producteurs et savoir-faire locaux.

I. Ressources, finances et administration générale

Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dans 6 communes rurales du territoire *(point 5)*

Le nouveau zonage de France Ruralités Revitalisation inclut 6 communes de Lorient Agglomération : Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic. Elles bénéficieront d'une exonération de la Cotisation foncière des Entreprises (CFE).

La réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé France Ruralités Revitalisation. Cette réforme concrétise le quatrième volet du plan France Ruralités. Elle vise à soutenir les territoires ruraux fragiles en stimulant l'économie locale et en encourageant les entreprises à s'y installer. Parmi les mesures proposées, l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fixée à 5 ans, suivie de 3 années d'abattements dégressifs.

Sur le territoire de Lorient Agglomération, 6 communes sont inscrites dans ce nouveau zonage de France Ruralités Revitalisation (FRR) : Bubry, Calan,



Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic. Ces communes sont autorisées à exonérer de la CFE les entreprises qui sont créées ou reprises entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029* et qui exercent une activité industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle non commerciale. L'exonération de la CFE sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 et sur demande des entreprises auprès des services fiscaux.

**par les entreprises qui bénéficient de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article 44 quinquies A*

Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Grâce à cette réforme :

- 17 700 communes sont zonées France Ruralités Revitalisation (FRR) ;
- 13 départements sont intégralement zonés ;

Contrat Territorial et Fonds d'Intervention Communautaire (FIC aux Ruralités *(points 7 et 8)*)

De l'électricité renouvelable à Ploemeur, des travaux de réhabilitation à Groix, de la verdure dans les cours d'école à Locmiquélic : Lorient Agglomération soutient financièrement les projets de ces trois communes via le Contrat Territorial et le FIC ruralités.

Deux communes, Ploemeur et Groix, ont déposé une demande de fonds de concours au titre du Contrat Territorial. Pour rappel, ce Contrat Territorial est doté d'une enveloppe de 7,105 M€ répartie entre les 25 communes. Le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) aux Ruralités est lui doté de 1 M€ pour 2022-2025, réparti entre les 25 communes.

Ploemeur : de l'électricité locale et renouvelable

Dans le cadre de sa transition énergétique, la ville de Ploemeur souhaite produire et consommer localement de l'électricité par l'implantation de panneaux photovoltaïques (PV) sur les toits de 4 bâtiments (écoles Marcel Pagnol, la Châtaigneraie et Robert Desnos, ainsi que la cuisine centrale). L'électricité produite sera consommée localement via le réseau public de distribution par 9 bâtiments communaux, dont les 4 accueillant les panneaux. L'école de la Châtaigneraie deviendra ainsi le premier bâtiment à énergie positive de la commune. Le projet prévoit l'installation de 448 panneaux sur 968 m² pour une production totale de 195 MWh, utilisés à 100% en autoconsommation collective. La ville vise 55% des besoins couverts par la production d'électricité d'ici 2026. Pour ce projet, 117 000 € sont sollicités au titre du fonds de concours, sur un budget global de 237 000 € HT.

Groix : réhabiliter le local d'archives et sécuriser la clôture de l'écomusée

Groix a prévu une restructuration importante de l'écomusée et de sa réserve. Une étude préalable menée à l'été 2024 préconise des travaux pour sécuriser le bâtiment et les collections. Installé dans une ancienne conserverie, l'écomusée de Groix comprend des salles d'exposition et d'accueil du public, ainsi que des bureaux. D'anciens appartements inhabitables et une cave complètent l'ensemble. Afin de pérenniser le musée et de sécuriser le public, les travaux seront réalisés au printemps et porteront sur la réhabilitation du local annexe, le plus touché par l'humidité, et la reprise du mur de clôture. Pour un budget global évalué à 97 445 €, la commune de Groix sollicite une aide de 30 003 €.



Locmiquélic : des écoles plus vertes

Créer des îlots de fraîcheur, désimperméabiliser les sols, améliorer les conditions d'apprentissage, ouvrir les élèves à la nature : la végétalisation des cours d'école a de multiples avantages. En concertation avec la population, les équipes pédagogiques et les services municipaux, la mairie de Locmiquélic a décidé de végétaliser les cours des écoles publiques. 220 élèves de 2 écoles sont concernés, 350 enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire, et plus de 1 100 m² de cour bitumée sont à réaménager :

- Amélioration de l'ombrage, aménagement d'espaces enherbés et plantation d'arbres et de bambous à l'école maternelle Ty Douar ;
- Création d'une terrasse avec bacs de jardinage, plantation d'arbres et de grimpantes ou encore amélioration du potager à l'école Jean-Marie Georgeault.

Un fonds de 6 218 € ayant déjà été versé, la commune bénéficiera au total d'un fonds de concours ajusté à 18 782 €, sur un coût prévisionnel de 75 400 €.

II. Aménagement, mobilités et habitat

IziLo : la « révolution des mobilités » se poursuit *(points 9 et 10)*

Transports gratuits lors de grands d'événements, 2 navettes gratuites dans le centre-ville de Lorient et reconduction de la ligne maritime estivale : Lorient Agglomération confirme ses orientations en faveur de l'accessibilité aux transports en commun. Sur le volet des mobilités douces, de nouveaux vélos électriques spéciaux rejoignent le parc de location.

Pour le Carnaval et Avis de Temps Fort, 80^e anniversaire de la libération de la Poche de Lorient
Lorient Agglomération, autorité organisatrice des mobilités qui fixe les tarifs du réseau IziLo, veut pérenniser les dispositifs de gratuité lors de deux manifestations annuelles d'importance : le Carnaval de Lorient et le festival Avis de Temps Fort / les arts de la rue Rive Gauche. Pour le carnaval, la gratuité est mise en œuvre sur l'ensemble des lignes du réseau pour les personnes déguisées. Lors d'Avis de Temps Fort, la gratuité est appliquée sur la ligne maritime B4 sur l'amplitude horaire couvrant l'aller et le retour du spectacle. Ces dispositions seront renouvelées chaque année.

Centre-ville de Lorient : 2 navettes gratuites

Afin de favoriser les modalités décarbonées, de prendre en compte les futures dessertes TER par les voyageurs s'arrêtant en gare de Lorient, une deuxième navette bioGNV jusqu'en septembre puis électrique, va être déployée à partir du 5 avril : elle permettra de renforcer les correspondances des bus au niveau des gares SNCF et maritimes, d'améliorer la liaison entre la gare et l'hôpital ou Naval Group, et d'assurer la desserte des parkings, notamment celui des Asturies. Comme la première navette électrique lancée en mai 2024, cette deuxième ligne sera gratuite avec un impact sur les recettes attendues de 11 400 € par an en moyenne.



Pour les grands événements comme pour la desserte des parkings du centre-ville de Lorient, la gratuité est justifiée par l'ambition d'initier un report modal et la découverte du réseau IziLo. Pour mémoire, les recettes de billetterie et d'abonnements usagers représentent 6,5 M€ au budget 2025.

L'Estivale : la ligne maritime de l'été

Reliant Lorient La Base - Larmor-Plage - Port-Louis et Gâvres, la ligne maritime l'Estivale a été mise en place à l'été 2024 en remplacement de la ligne B6. Elle a réalisé 6 rotations quotidiennes sur juillet et août, totalisant 11 600 voyageurs, soit une progression de 35% par rapport à l'ancienne ligne B6. Devant le succès de cette ligne et au regard de sa complémentarité avec les lignes régulières, la ligne Estivale est reconduite jusqu'en 2031. Elle est accessible à un tarif spécifique (6€ la journée, avec

accès à l'ensemble du réseau), du fait de sa fréquentation essentiellement touristique. Elle reste néanmoins accessible sans surcoût aux abonnés IziLo.

De nouveaux vélos électriques et le prolongement des lignes T4 et T5

Afin de répondre aux fortes demandes de location de vélos électriques spéciaux, type *longtail* ou cargo, une partie de l'enveloppe de 124 700 € dédiée à l'achat de 100 vélos à assistance électrique (VAE) est redirigée. 6 vélos longtail et 5 vélos cargo seront achetés au printemps 2025 afin d'intégrer le parc de location d'IziLo, pour un montant global de 41 435 € HT. Par ailleurs, la mise en œuvre du prolongement des lignes T4 et T5 est effectif depuis le 24 février 2025 suite à la livraison en janvier dernier des aménagements nécessaires à sa mise en service. Le nouveau terminus de la T4 est maintenant Ty Nehué à Pont-Scorff, tandis que la T5 va jusqu'au nouveau terminus La Base - K3 à Lorient.

Une aire de covoiturage en projet à Hennebont *(point 11)*

Dans le cadre du Schéma des aires de covoiturage et de parking relais de Lorient Agglomération, une aire d'une quarantaine de places sera aménagée sur le site de la Villeneuve, à Hennebont.

Lorient Agglomération a adopté son Schéma directeur des aires de covoiturage et de parking relais en 2023. Il doit permettre de développer une offre alternative au tout automobile et aux voyages individuels et s'accompagne de services associés comme le déploiement de la plateforme de covoiturage Karos, une tarification intermodale des transports en commun, des plans de mobilité entreprise...



Dans ce cadre, et alors que la demande des usagers progresse, Lorient Agglomération aménage une aire de covoiturage à Hennebont, au lieu-dit la Villeneuve. D'abord équipée d'une quarantaine de places, dont des places pour les personnes à mobilité réduite (PMR), et d'un espace d'accueil couvert, cette aire est prévue pour s'agrandir jusqu'à 90 places. Ce projet, réalisé en partenariat avec la Ville d'Hennebont, vise à proposer un espace adapté pour le stationnement et l'attente des usagers arrivant en voiture, en bus, à pied ou à vélo.

La première tranche de travaux sera réalisée durant le troisième trimestre 2025. La seconde phase de travaux interviendra entre septembre et décembre 2025. Durant les chantiers, les automobilistes n'auront plus accès au site et seront invités à utiliser d'autres aires de covoiturage à proximité (Boul Sapin à Brandérion, Le Porzo et Kernours à Kervignac, Lann Sevelin à Caudan).

L'enveloppe globale prévue pour ce projet s'élève à 909 300 €, dont plus de 189 000 € de fouilles archéologiques. Afin de financer une partie des travaux, Lorient Agglomération va solliciter plusieurs aides et subventions : le Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) et le Fonds Vert de l'Etat.

Les aires de covoiturage et les parking relais sur le territoire :

- 38 aires de covoiturage existantes dont 23 formelles et 15 spontanées. Objectif : 43 aires
- 75% sont situées à proximité d'un arrêt de transports en commun
- 3 parkings relais : 1 grand à Pen Mané (Locmiquélic) près de l'embarcadère et deux de moins de 12 places
- 4 pôles d'échanges aux gares de l'agglomération
- Budget global : 1,2 M€ sur 4 ans

Le Pacte Territorial France Rénov' *(points 12 à 14)*

Afin de pérenniser l'action de l'Espace Info Habitat (EIH), Lorient Agglomération et l'ANAH signent une convention de Pacte Territorial France Rénov' pour une durée de 5

ans. Ce texte donne les grands axes d'action en faveur de l'habitat ainsi que la rénovation énergétique, et de l'accompagnement des publics.

Conclu pour 5 ans (2025-2029), le Pacte territorial France Rénov' est le nouveau cadre de gouvernance et de financement de l'Espace Info Habitat (EIH). Il est acté dans une convention signée par Lorient Agglomération, l'ANAH et l'Etat dans le but de maintenir un service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire. Le texte a été construit en partenariat avec l'ADIL Morbihan et ALOEN qui bénéficient de deux avenants spécifiques avec Lorient Agglomération, en tant que partenaires de l'EIH.



Ce pacte intervient dans différents champs : rénovation énergétique de l'habitat individuel, adaptation du logement, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, propriétaires bailleurs, copropriétés. En complément, le Pacte territorial de Lorient Agglomération inclut 3 volets :

- **Volet 1- La dynamique territoriale** : mobiliser les ménages et professionnels en amont des projets de rénovation lors d'ateliers, salons, réunions, communication...
- **Volet 2 - L'information, le conseil et l'orientation des propriétaires occupants ou bailleurs** et des syndicats de copropriété sur la rénovation, sans condition de ressources ;
- **Volet 3 - L'accompagnement complet des ménages** tout au long de leurs projets, avec un accompagnement particulier des propriétaires occupants modestes et très modestes.

Différentes actions sont prévues dans ce texte qui se fixe pour objectifs : au titre du volet 1, 500 prises de contact par an ; au titre du volet 2, 2 400 contacts et 1 700 rendez-vous ; et l'accompagnement de 224 propriétaires occupants, dont 104 pour la rénovation énergétique et 120 autour de la perte d'autonomie pour le volet 3.

Un financement partagé

La participation annuelle de l'ANAH au Pacte territorial est estimée à 507 400 € en 2025. La convention prévoit les enveloppes de subvention aux travaux pour les particuliers à hauteur de 2,8 M€/an pour l'ANAH et 500 000 € pour Lorient Agglomération. Par ailleurs, la Région Bretagne a examiné le souhait de pouvoir soutenir le pacte via les enveloppes financières précédemment dédiées au SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Lorient Agglomération s'acquitte de 390 852 € de subvention à Aloen et de 100 736 € à l'ADIL du Morbihan pour la mise en œuvre du Pacte territorial.

Habitat : revalorisations et ajustements du Programme Local de l'Habitat *(points 15 à 20)*

Dans un contexte d'inflation, de hausse des coûts de la construction et de tension immobilière, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 prévoit des adaptations de certaines dispositions comme les prix plafonds de vente ou le montant des subventions et aides exceptionnelles. L'objectif est de mieux coller aux réalités du marché immobilier et d'assurer l'équilibre des programmes de production ou de rénovation de logements.

Revalorisation des prix de vente en VEFA

Avec le coût de la construction en augmentation, les prix de l'immobilier neuf sont très volatils. Dans ce contexte, le Programme Local de l'Habitat (PLH) prévoit que le prix plafond de vente en VEFA (vente en état futur d'achèvement) entre promoteurs et bailleurs sociaux soit défini annuellement pour la construction de logements locatifs sociaux. L'objectif est de permettre aux bailleurs de poursuivre leur production de neuf sans entraver leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine existant. Le calcul de la revalorisation prend en compte l'évolution de l'indice du coût de la construction (+4% en 1 an). Néanmoins, il ne doit pas menacer l'équilibre des opérations, notamment les plus petites en centralité. Un plafond spécifique est donc proposé pour les opérations

de 3 logements locatifs sociaux ou moins. Pour 2025, le prix plafond est de **2100 € HT/m² SHAB** (surface habitable), et de **2 400 € pour les petites opérations** de 3 logements maximum. D'autres ajustements sont possibles pour les opérations complexes et spécifiques, après accord du comité d'orientation du PLH.

Subventions pour la production neuve de locatif social

Des adaptations sont prévues sur les subventions à la production neuve du parc locatif social. Elles concernent d'abord les aides à la création de logements sociaux en structure en PLAI hors pension de famille : 3 000 € par logement pour un achat en VEFA par le bailleur, et 6 000 € par logement en maîtrise d'ouvrage directe. Des adaptations sont également proposées sur les aides à la construction de T1-T2 en PLAI-Adaptés : la subvention de 10 000 € accordée aux bailleurs sera cumulable avec les aides à la production neuve selon la localisation des projets. Enfin, un ajustement est prévu pour l'aide exceptionnelle à l'équilibre d'opération (voir ci-dessous).

Subventions pour la réhabilitation du parc social

Les modifications portent premièrement sur l'audit énergétique à utiliser pour calculer les gains énergétiques des réhabilitations du parc social, pour les logements familiaux et les structures (résidences et foyers) :

- Parc social en QPV et dans les quartiers d'habitat social en renouvellement urbain : les bâtiments devront atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) en rénovation (étiquette A ou B) après travaux pour bénéficier de l'aide de 7 500 € ;
- En structures : le bâtiment doit atteindre la classe C pour bénéficier d'une aide de 1 000 €/place.
- Concernant l'adaptation du parc de logements sociaux au handicap ou à la perte d'autonomie, la subvention de 60% du montant total des travaux est limitée : aide de 200 € minimum, plafonnée à 5 000 € par logement adapté, et assortie de la prise en charge du coût d'un diagnostic domotique plafonnée à 2 500 €.



Aides aux copropriétés

Afin d'accompagner l'amélioration des logements y compris dans le parc privé, Lorient Agglomération apporte un soutien financier aux copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique :

- Subvention pour la refonte de documents réglementaires de copropriétés, dans la limite de 50% des dépenses et 1 500 €
- Subvention pour audit énergétique ou diagnostic technique général, à hauteur de 50% des frais, plafonnée à 1 500 € puis 4 000 €.



Depuis 2021, 4 copropriétés ont sollicité la première subvention, contre 72 pour la deuxième, soit 2 184 logements concernés pour un volume de plus de 196 000 € de subvention. Suite à leur audit énergétique, ces copropriétés ont bénéficié d'un accompagnement de l'Espace Info Habitat (EIH), et 3 ont déjà voté un projet de rénovation globale.

Alors que le cadre réglementaire a évolué au 1^{er} janvier 2025, soumettant les copropriétés à l'obligation de réaliser un Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT) et un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) collectif, Lorient Agglomération adapte son aide concernant l'audit énergétique pour concentrer les subventions pour les petites copropriétés afin de leur permettre de s'accompagner d'un maître d'œuvre en amont de leur projet de rénovation énergétique.

La subvention à la réalisation d'un audit énergétique en copropriété devient alors une subvention aux Syndicats de copropriétaires de moins de 10 lots principaux, pour des immeubles de plus de 15 ans, et faisant appel à un maître d'œuvre. Le projet de rénovation doit par ailleurs permettre un gain

minimum de 35% sur les consommations énergétiques. Cette subvention est limitée à 50% des frais de mission de maîtrise d'œuvre, plafonnée à 1 500 €, dans la limite d'une enveloppe de 138 000 € pour la durée du PLH 2024-2029.

Aides à l'équilibre d'opérations

Une aide exceptionnelle de 150 000 € par an est prévue dans le PLH pour les communes ou les bailleurs sociaux qui produisent des logements locatifs sociaux en accession aidée. Cette aide est prévue pour permettre de finaliser des opérations complexes dues aux contraintes des Architectes des Bâtiments de France, risques de submersions marines, innovations, conservation du bâti, fouilles archéologiques, surcoûts de déconstruction, de dépollution ou de fondations spécifiques, petites opérations en centralités, situation en zonage C...

Pour 2024 et 2025, plusieurs opérations répondent à ces conditions et vont bénéficier d'une aide exceptionnelle :

- Port-Bellec à Lanvaudan, par Morbihan Habitat (2025) : 9 logements sociaux, aide de 50 000 € au titre des opérations difficiles à équilibrer en zonage C ;
- Place Saint-Luc, par la commune de Languidic : 21 logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan Habitat, aide exceptionnelle de 80 000 € ;
- Gendarmerie, par la commune de Riantec : 15 logements, aide à l'équilibre d'opération de 62 500 €.

Extension de la garantie d'emprunt

Depuis 2008, Lorient Agglomération garantit tout ou partie des emprunts contractés pour les opérations de construction ou de réhabilitation des logements locatifs sociaux programmés par le PLH. Lorient Agglomération souhaite étendre cette garantie d'emprunt aux projets de locaux d'activités intégrés dans les opérations de logements réalisées en QPV. Cette garantie est en effet nécessaire pour permettre aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un prêt en cohésion sociale proposé par la Banque des Territoires.

III. Transition écologique

Appel à projets Santé Environnement *(point 22)*

Afin de sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé, Lorient Agglomération lance un appel à projets doté d'une enveloppe de 20 000 € en direction des 25 communes de son territoire.

Lorient Agglomération place la promotion de la santé au cœur de son Projet de territoire via différents outils, dont le Plan Local Santé Environnement (PLSE). Ce plan s'articule autour de 4 défis, dont le défi n°1 : mobiliser autour d'un savoir partagé et coconstruit, intégrant la mobilisation des élus, des agents et du grand public autour de thématiques « santé environnement ».

C'est dans ce cadre que Lorient Agglomération lance un appel à projets « santé environnement » à destination des 25 communes du territoire. L'objectif est de rendre visibles et d'accompagner les actions concrètes et locales, au plus près des habitants.



Les projets présentés par les communes doivent :

- Être en lien avec la promotion/prévention de la santé environnement
- Contribuer au Projet de territoire
- Prendre en compte les thématiques transversales du PLSE : réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, changement climatique et concept une seule santé (amélioration et préservation de la santé de la population, des écosystèmes et de la biodiversité du territoire)

- Être d'ampleur en nombre de personnes ciblées ou du caractère reproductible
- Avoir un caractère innovant ou une capacité à toucher des publics difficilement mobilisables

Une enveloppe de 20 000 € est dédiée à ces projets, répartie selon le nombre de projets retenus et dans la limite de 80% du budget prévisionnel de chacun. Les dossiers de candidature sont à déposer par les communes entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2025, pour des actions à réaliser courant 2025.

Lorient Agglomération actionnaire de la future Metha'Plouay *(point 25)*

Une usine de méthanisation territoriale est en préparation à Plouay. Exploitée par les agriculteurs, les acteurs locaux et Lorient Agglomération, elle devrait à terme produire 20 GWh/an d'énergie.

Mandatée par Lorient Agglomération, la Société d'Economie Mixte locale 56 Energies (6,5 M€ de capital) prépare la construction d'une usine de méthanisation territoriale à Plouay et la création de la SAS Métha'Plouay pour l'exploiter. L'installation pourra traiter jusqu'à 36 500 tonnes de matières par an : effluents agricoles, cultures intermédiaires à vocation énergétique, agro-industrie, biodéchets... La production énergétique attendue est de 20 GWh/an, participant aux actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Lorient Agglomération visant 60 MWh de production d'énergies renouvelables par méthanisation.



Le projet est également un outil au service de l'activité agricole et agroalimentaire du territoire, permettant d'apporter une source de revenus complémentaires aux agriculteurs. Les résidus produits seront par ailleurs valorisés par les agriculteurs en épandage. L'objectif est de se doter d'une usine locale à dominante agricole, impliquant les entreprises du secteur dans son fonctionnement.

L'investissement nécessaire à la réalisation de ce projet est estimé à 13 M€, dont 500 000 € d'études. La constitution de la SAS Métha'Plouay doit permettre d'initier le financement de ces études de développement. La SAS regroupe les agriculteurs de la holding Agri Energies Plouay (51%), la commune de Plouay (5%), la SEM 56 Energies (22%) et Lorient Agglomération (22%). Le capital social est constitué en deux temps : une augmentation du capital social en 2025 à 500 000 € pour la phase d'études, dont 110 000 € de participation de Lorient Agglomération ; puis une nouvelle augmentation du capital pour la phase de travaux (selon les résultats des études).

Lorient Agglomération a adopté son Plan climat air énergie territorial (PCAET) dont le but est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

- Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre par habitant
- Réduire de moitié les consommations d'énergie par habitant
- Multiplier par 2 la séquestration carbone du territoire
- Multiplier par 3,5 la production d'énergie renouvelable

IV. Développement et attractivité du territoire

Le Salon Terre et Mer pour promouvoir les productions et les savoir-faire locaux *(point 28)*

Les 23 et 24 mai, le Palais des Congrès de Lorient accueille un nouveau salon autour des produits locaux : Terre et Mer. Organisé par Lorient Agglomération, il vise à valoriser les agriculteurs, pêcheurs, artisans de bouche et autres restaurateurs du territoire.

Bien manger et consommer local. Ce sont les valeurs de ce nouveau salon Terre et Mer, des ressources à l'assiette, dont la première édition se tiendra les 23 et 24 mai au Palais des Congrès de Lorient. Il doit permettre de mieux informer le public sur l'origine des produits, leur parcours jusqu'au consommateur, l'implication et le savoir-faire des nombreux acteurs du territoire. Dégustations, défis de chefs, conférences ponctueront ce salon organisé en plusieurs espaces : animal, végétal, mer, éducation alimentaire et gastronomie, acteurs institutionnels, mais aussi marché de producteurs, vente à la criée, mini ferme.

Le salon Terre et Mer vise plusieurs objectifs :

- Valoriser le poids économique et les savoir-faire des filières alimentaires locales, notamment face aux enjeux de transition écologique
- Promouvoir l'intérêt de la question alimentaire et agricole
- Faire connaître les économies primaires et les métiers de la production à la transformation
- Révéler la gastronomie locale et les produits du terroir
- Sensibiliser tous les publics sur le bien manger



Ce salon s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et est proposé par Lorient Agglomération, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et de l'Artisanat, les Comités de pêche et de la conchyliculture et des acteurs locaux. Afin de soutenir les coorganisateur, Lorient Agglomération leur verse des subventions à hauteur de 70 000 €. L'agglomération prend également en charge les coûts d'organisation de 90 000 €.

Chiffres clés sur le territoire de Lorient Agglomération 2023 (source Audélor - MSA/Urssaf/SEM Lorient Keroman) :

En Agroterre

- ▪ 527 exploitations agricoles dont plus de 16% en bio
- ▪ 970 emplois agricoles directs en équivalent temps plein
- ▪ 52 établissements agro-alimentaires dont 12 de plus de 50 emplois salariés
- ▪ 1 740 emplois salariés dans la transformation de produits agricoles
- ▪ 22% des exploitations commercialisent en circuit court

En Agromer

- ▪ 2ème port de pêche français
- ▪ 100 espèces débarquées dont l'emblématique langoustine
- ▪ 18 000 T de produits de la mer vendus sous criée
- ▪ 100 000 T transformées sur le port
- ▪ 100 bateaux de pêche immatriculés à Lorient
- ▪ 1 700 emplois dans la pêche et la transformation des produits de la mer

Une stratégie portuaire pour Lorient Agglomération (point 31)

Contribution locale de la stratégie régionale portuaire 2023-2033, un travail concerté avec les acteurs du maritime a été mené pour l'élaboration de la stratégie portuaire de Lorient Agglomération. Elle se décline en 4 axes et 13 objectifs, et vise 300 M€ d'investissements à horizon 2035.

Avec 370 hectares de foncier, 18 sites portuaires, 8 fonctions maritimes (pêche, commerce, construction/réparation navales, défense, transport de passagers, plaisance, course au large, EMR), l'écosystème portuaire génère 15 000 emplois dont 8 000 directs. La diversité des acteurs et des activités s'inscrit dans la complémentarité et les synergies, gage de résilience et de croissance. Dans le cadre de la stratégie portuaire régionale 2023-2033, l'enjeu stratégique principal pour la place

portuaire lorientaise est de garantir cette diversité maritime et d'accompagner les filières porteuses de développement et d'innovation.

Ainsi, depuis 2023 et à l'initiative de Lorient Agglomération, les acteurs portuaires ont échangé sur leur vision des ports et leur devenir, et construit ensemble une stratégie pour les 10 à 20 prochaines années, répondant aux enjeux de transition, d'énergie, de numérique et de social. Cette stratégie s'articule en 4 axes, chacun déclinés en objectifs opérationnels, visant à la fois à préserver la diversité des activités et à dynamiser l'économie maritime locale.



Une stratégie portuaire en 4 axes

Axe 1 / Réinvestir les filières économiques maritimes du territoire

Il s'agit de soutenir les filières en difficulté, notamment la pêche, d'accompagner celles en croissance (course au large, EMR, transport vélique, composites...), de développer de nouveaux trafics. Cet axe confirme la nécessaire solidarité entre les filières, et vise à valoriser les métiers, à anticiper les évolutions des marchés, à faciliter les capacités de financement de ces filières.

Axe 2 / Adapter les infrastructures aux trafics et fonctionnalités du port de demain

Sanctuarisation et valorisation d'un foncier dédié et dépendant de l'accès direct à la mer, quais et outillages logistiques performants et moins dépendants aux énergies fossiles, infrastructures modernisées : autant de priorités pour garantir la pérennité et l'adaptation des ports aux enjeux de transition énergétique et de changement climatique.

Axe 3 / Promouvoir la formation et booster l'innovation au service des emplois maritimes

La formation et l'attractivité des métiers sont indispensable au développement des ports, au même titre que l'innovation pour faire émerger de nouvelles perspectives. Il s'agit ici de proposer une offre globale de formations maritimes adaptées aux besoins des filières, par exemple grâce à l'installation d'un pôle de formations spécifique, et de soutenir les projets de recherche et de collaborations autour de l'innovation.

Axe 4 / Affirmer l'exemplarité socio-environnementale du port

Souvent méconnus, parfois mal perçus, les ports doivent gagner en notoriété et mieux valoriser leur image : amélioration des liens avec la ville, sécurisation des espaces portuaires, certification, organisation d'événements comme Lorient Océans ou The Transat CIC, en installant des équipements ouverts et visibles (comme la Maison des Skippers, Cité de la Voile...).

Pilotage et mise en œuvre

Des nouveaux outils de gouvernance unique de l'écosystème portuaire à l'échelle de la Rade sont nécessaires pour piloter cette stratégie et lever les moyens nécessaires en investissement. Elle doit permettre de renforcer les synergies et les collaborations, par exemple avec la mise en place de structures juridiques simplifiant les circuits décisionnels et le financement de projets structurants. La mise en œuvre nécessite un investissement financier significatif, en lien avec les besoins fonciers, infrastructurels et des filières. Plus de 300 M€ d'investissements ont déjà été évalués à l'horizon 2035 pour l'ensemble des ports : rénovation du parc outillage et infrastructures EMR et vélique au port de commerce, nouvel élévateur à bateau et construction d'un nouveau quai au port de pêche, dragages, extension du pôle course au large... Des besoins qui nécessitent de prioriser et programmer les investissements, et de se doter d'outils de portage financier.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

